



OÙ ?

- ✓ CHÂTEAUXROUX
- ✓ JOUÉ-LÈS-TOURS
- ✓ BLOIS
- ✓ ORLÉANS

MODALITÉS D'ACCÈS

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Formation prise en charge par l'OPCO et rémunérée par l'employeur réservée aux moins de 30 ans (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap).

EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Formation prise en charge par l'OPCO, rémunérée par l'employeur et sans limite d'âge.

EN FORMATION CONTINUE

Sous statut stagiaire de la formation professionnelle pour les salariés et demandeurs d'emploi.
(tarifs et modalités : nous consulter).

DÉLAI D'ACCÈS

L'entrée en formation se fait lorsque le contrat et/ou la convention de formation sont signés par l'ensemble des parties, sous réserve de financement et place disponible.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- pré-inscription en ligne
- accompagnement à la recherche d'entreprise
- signature du contrat
- inscription définitive

BAC PRO Maintenance des Véhicules Option Véhicules Légers

NIVEAU 4

EN ALTERNANCE

OBJECTIFS

- Réaliser les opérations de maintenance périodique et corrective
- Effectuer des diagnostics sur les véhicules
- Réceptionner et restituer le véhicule
- Participer à l'organisation de la maintenance
- Gérer son poste de travail
- Appliquer les règles en lien avec l'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement

DÉROULÉ DE LA FORMATION

DURÉE

Formation sur 3 ans, possible en 2 ans sous conditions

RYTHME D'ALTERNANCE

L'alternance se compose de périodes en entreprise et de périodes sur le site de formation.

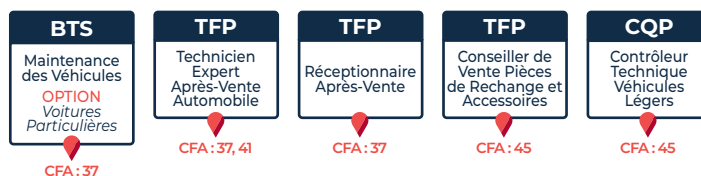
Consultez notre site internet pour plus d'informations !

PRÉREQUIS

- Entrée en Seconde : Niveau 3^e
- Entrée en Première : Être titulaire d'un diplôme CAP Maintenance des Véhicules
- Entrée en Première ou Terminale : sous conditions

POURSUITES

FORMATION



Formations connexes (Carrosserie / Motocycles / Cycles)

Nous contacter

EMPLOI

Technicien en maintenance automobile



ACCESSIBILITÉ TOUT PUBLIC

Nos établissements peuvent accueillir du public en situation de handicap.

RÉPERTOIRE DES DIPLÔMES

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
CS : Certificat de Spécialisation (anciennement Mention Complémentaire)
BP : Brevet Professionnel - **BTM** : Brevet Technique des Métiers
BMA : Brevet des Métiers d'Art - **BAC PRO** : Baccalauréat Professionnel
BM : Brevet de Maîtrise
CQP : Certificat de Qualification Professionnelle
TFP : Titre à Finalité Professionnelle



CONTENU DE LA FORMATION

En accord avec le référentiel en vigueur

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Travaux pratiques (TP)
- Technologie professionnelle
- Fonctions et structures des systèmes
- Économie-Gestion
- Prévention santé environnement (PSE)
- Projets

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Français
- Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique (EMC)
- Mathématiques
- Physique-Chimie
- Langue vivante étrangère (LVE)
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Éducation physique et sportive (EPS)

ACTIVITÉS EN ENTREPRISE

- Effectuer les contrôles, le diagnostic ainsi que la maintenance périodique ou corrective sur tout type de véhicule
- Analyser et résoudre les dysfonctionnements sur les équipements de haute technicité
- Vérifier, mesurer, régler les ensembles mécaniques ou électriques en utilisant la documentation technique, les appareils de contrôle et de diagnostic
- Se charger de changer ou de remettre en état les éléments mécaniques et électriques endommagés
- Accueillir les clients et décrire les travaux exécutés et expliquer le fonctionnement d'un équipement

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel et en situation de travail dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'une convention de stage.

Méthodes pédagogiques innovantes et actives qui ont pour vocation à rendre l'apprenant acteur de sa formation : apports théoriques, enseignements pratiques (démonstration, observation et manipulation des alternants) et échanges sur la base de situations réelles vécues en entreprise.

Nos établissements bénéficient tous de plateaux techniques dédiés à la pratique professionnelle et sont équipés spécifiquement pour chaque métier.

SUIVI ET ÉVALUATION

Selon le règlement d'examen et le public, les évaluations se font au moyen de contrôles en cours de formation et/ou d'épreuves terminales ponctuelles.

RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS

AVANT 18 ANS	18-20 ANS	21-25 ANS	26 ANS ET +
RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI LA 1^{re} ANNÉE			
27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI LA 2^e ANNÉE			
39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI LA 3^e ANNÉE			
55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

*Source : service-public.fr, sous réserve de modification.
En pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel si existant.

LES AVANTAGES DE NOS SITES DE FORMATION

- FORMATION RÉMUNÉRÉE
- ALTERNANCE POSSIBLE
- RÉSEAU DE 4 CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
- PLUS DE 40 ANS D'EXISTENCE
- MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE
- NOMBREUX ESPACES DE VIE POUR LES ALTERNANTS
- HÉBERGEMENT AU PLUS PROCHE DES SITES
- ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES RÉCENTS



CMA FORMATION

ALTERNANCE

SITE DE CHÂTEAUX-ROUX
164 avenue John Kennedy
36000 Châteaurox
02 54 08 70 00
campus36@cma-cvl.fr
campusdesmetiers36.fr

SITE DE JOUÉ-LÈS-TOURS
5-7 rue Joseph Cugnot
37300 Joué-lès-Tours
02 47 78 47 00
campus37@cma-cvl.fr
campusdesmetiers37.fr

SITE DE BLOIS
27 rue André Bouille
41000 Blois
02 54 74 14 73
campus41@cma-cvl.fr
campusdesmetiers41.fr

SITE D'ORLÉANS
5 rue Charles Péguy
45000 Orléans
02 38 62 75 29
campus45@cma-cvl.fr
campusdesmetiers45.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**
CENTRE-VAL DE LOIRE

